

## Rapport de la commission des finances,

Préavis municipal N° 2015-54

### Relatif à l'aménagement de l'ECO POINT de la place centrale

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Pascale Zbinden, de Messieurs Pierre –Michel Devenoge, Pascal Lerch, Marc Perroulaz, Jean-pierre Monachon, Daniel Rochat et Claude Brocard rapporteur, s'est réunie sur convocation de la municipalité le mardi 26 mai à 18 heures en présence de la municipalité incorpore.

Selon le règlement communal en vigueur, la Municipalité se doit d'organiser la gestion des déchets urbains sur son territoire. Les Autorités de l'époque ont décidé de mettre à disposition de la population un site de recyclage et de récupération des déchets au centre du village.

Ce site est destiné au recyclage et au dépôt de déchets en petites quantités. Il est exclusivement réservé aux habitants de Penthaz et prioritairement aux personnes ne disposant pas de moyen de transport pour se rendre à la déchetterie intercommunale située sur le site de Valorsa à Penthaz. Les Autorités se réservent le droit de demander la carte de déchetterie aux utilisateurs de cet ECO POINT.

La municipalité, comme tout un chacun et la commission des finances en particulier, ne peuvent que constater que le site précité est mal utilisé, les gens viennent en voiture, un défaut crasse de responsabilité personnelle et de civilité a pour conséquence des accumulations de déchets en dehors des containers prévus à cet effet, particulièrement durant le week-end. Il nous est fait mention de nombreuses lettres et photos de tas de déchets devant ou sur les containers qui parviennent à la municipalité. Dès lors, il convient donc de corriger cet état de fait.

La proposition de la municipalité consiste en une limitation de l'ECO POINT aux heures diurnes, d'empêcher l'accès des voitures par la pose de panneaux d'interdiction, l'installation d'une chaîne, et de remplacer les arbres actuels en fin de vie par des arbustes.

La commission des finances a été convoquée tout d'abord pour une information, la question ne relevant que d'un aspect financier, c'est finalement un préavis en bonne et due forme qui nous, et vous est présenté et qui se révèle plus épineux qu'il n'y paraît.

Bien sûr les dépôts en dehors de containers et l'incivilité de certains citoyens, peut être même pas tous de Penthaz d'ailleurs, est un problème sérieux d'hygiène, d'image et de respect d'un bien public.

Le site est sous surveillance vidéo et nous avons appris que seules deux personnes : Mme la syndique et Mme la secrétaire municipale sont habilitées à consulter ces vidéos, il y a là des questions de droit de la personne, de formation etc., et, à notre connaissance, aucune sanction n'a pu être prise à ce jour grâce à ces vidéos.

Sur le projet, la commission suite à une réflexion constructive n'est pas convaincue par les deux portails – qui en constituent la mesure principale. Elle est par contre d'avis du bien fondé de la pose d'une chaine (amovible pour le camion) et de signalétique – pas seulement d'interdiction, mais aussi d'informations claires sur les conditions de dépôts de déchets.

La surveillance vidéo, puisqu'elle est opérationnelle doit pouvoir être utilisée par les personnes en charge de la question, ils doivent donc en être habilités, pour traquer les contrevenants.

**Conclusion :**

La commission à l'unanimité, n'est pas convaincue du projet tel que présenté, elle doit donc, avec regrets, vous proposer de :

**REFUSER**

Le préavis municipal No 2015-54 relatif à l'aménagement de l'ECO POINT de la Place Centrale.

Penthalaz le 28 mai 2015

Le rapporteur : Brocard Claude

Les membres : Devenoge Pierre-Michel

Lerch Pascal

Perroulaz Marc

Zbinden Pascale

Monachon Jean-Pierre

Rochat Daniel

The image shows seven handwritten signatures in blue ink, each written over a horizontal dotted line. The signatures correspond to the names listed on the left: Brocard Claude, Devenoge Pierre-Michel, Lerch Pascal, Perroulaz Marc, Zbinden Pascale, Monachon Jean-Pierre, and Rochat Daniel.